



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 23 février 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

CIRCULAIRE N° 8419/ARM/DRHAAE/SDRRJ/BR

modifiant la circulaire N° 2034/DEF/DRH-AA/SDGR/BR du 14 février 2013 relative au recrutement externe des élèves sous-officiers du personnel non navigant de l'armée de l'air.

Du 22 décembre 2023

CIRCULAIRE N° 8419/ARM/DRHAAE/SDRRJ/BR modifiant la circulaire N° 2034/DEF/DRH-AA/SDGR/BR du 14 février 2013 relative au recrutement externe des élèves sous-officiers du personnel non navigant de l'armée de l'air.

Du 22 décembre 2023

NOR A R M L 2 4 0 0 3 0 3 C

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Circulaire N° 2034/DEF/DRH-AA/SDGR/BR du 14 février 2013 relative au recrutement externe des élèves sous-officiers du personnel non navigant de l'armée de l'air.](#)

Référence de publication :

1. La circulaire N° 2034/DEF/DRH-AA/SDGR/BR du 14 février 2013 relative au recrutement externe des élèves sous-officiers du personnel non navigant de l'armée de l'air est modifiée comme suit :

L'annexe VIII est remplacée par l'annexe figurant en pièce jointe.

2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Manuel ALVAREZ.

ANNEXE

ANNEXE VIII.
LISTE DES SPÉCIALISATIONS SOUS-OFFICIERS ET DURÉE D'ENGAGEMENT

Indices	Spécialisations	Note minimum anglais	ESC	Durée contrat initial
2115	Technicien de maintenance vecteur et moteur	-		9 ans*
2133	Mécanicien structure aéronefs	-		9 ans*
2217	Mécanicien avionique	-		9 ans*
2280	Technicien SIC Aéro	-		9 ans*
2320	Technicien armement bord et sol	-		9 ans*
2420	Technicien métiers de l'image	-		9 ans*
2550	Mécaniciens matériels environnement aéronautique	-		9 ans*
2620	Pompier de l'armée de l'air	-	Annexe V	9 ans*
2730	Logisticien	-		9 ans*
2810	Sous-officier du transit aérien	45/150		9 ans*
3111	Technicien interception et exploitation du signal	45/150	Annexe II	9 ans*
3113	Technicien interception localisation et brouillage système	45/150	Annexe II	9 ans*
3130	Technicien renseignement d'origine image	45/150	Annexe II	9 ans*
3161	Technicien exploitation renseignement	65/150	Annexe II	9 ans*
3171	Technicien linguiste d'écoute de langue slave	65/150	Annexe II	9 ans*
3172	Technicien linguiste d'écoute de langue arabe	65/150	Annexe II	9 ans*
3173	Technicien linguiste d'écoute de langue européenne	65/150	Annexe II	9 ans*
3174	Technicien linguiste d'écoute de langue particulière	65/150	Annexe II	9 ans*
321x	Contrôleur aérien	45/150	Annexe III	9 ans*
3230	Planificateur de conduite des opérations aériennes	65/150		9 ans*
3251	Météorologiste	65/150		9 ans*
3261	Moniteur de simulateur de vol	65/150	Annexe IV	9 ans*
3412	Fusilier parachutiste de l'air	-	Annexe V	9 ans*

3417	Maître-chien parachutiste de l'air	-	Annexe V	9 ans*
3422	Opérateur de défense sol- air	-		9 ans*
3539	Spécialiste électrotechnicien opérationnel des infrastructures opérationnelles	-		9 ans*
3550	Spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure	-		9 ans*
3610	Gestionnaire RH - secrétariat	-		9 ans*
3634	Acheteur public	-		9 ans*
3635	Comptable - finances	-		9 ans*
3721	Moniteur d'EPMS	-	Annexe VI	9 ans*
3800	Gestionnaire restauration et hôtellerie	-		9 ans*
7330	Musicien de l'air	-	Instruction 1007/DEF/DRH- AA/SDAc du 20 février 2013	9 ans*
8000	Technicien systèmes numériques : Systèmes Télécom et réseaux (STR), Cybersécurité (Cyb), Systèmes d'information (SDI)	-		9 ans*
8000	Technicien systèmes numériques pour la filière Projet de développement informatique (PDI)	45/150		9 ans*

* Dans le cas d'un engagement initial signé pour une durée de neuf (9) ans et en l'absence de lien au service, le contrat pourra être résilié à six (6) ans, à l'initiative de l'engagé, dans le cas où il en ferait la demande au plus tard cinq (5) ans après son engagement. En cas d'un lien au service subsistant au-delà des six (6) ans, cette résiliation n'interviendra qu'au terme de ce lien.